

Compte rendu conseil municipal du 18 octobre 2012

Prêts pour financement logement sociaux

Le maire présente la possibilité de financement des 2 logements qui doivent être créés dans la maison de bourg. Après classement des 2 logements en logements sociaux il est possible de solliciter un prêt PAM auprès de la caisse des dépôts et consignation.

Pour ce projet, la commune peut bénéficier d'un prêt de 190 000 € au taux du livret A +0,60 % sur 25 ans avec 1 an de capital différé.

Le conseil municipal approuve celui-ci et autorise le maire à signer les contrats avec la CDC.

Ligne de trésorerie

Le conseil municipal décide le renouvellement de la ligne de trésorerie actuellement en cours avec le crédit agricole. Le montant maximum est maintenu à 200 000 € (80 000 € d'encours actuellement).

Le taux d'intérêt est EONIA +1,9 %, l'ancien contrat était avec un taux d'intérêt de EONIA +0,8 %.

Subvention classe de mer

Le conseil municipal valide le principe d'une subvention pour une classe de mer en 2013 avec un montant minimum de 6 € par jour par enfant.

Celui-ci sera revu en fonction du budget définitif et des participations des parents et des autres communes.

Démantèlement des trésoreries

Le conseil municipal se prononce contre la fermeture des deux trésoreries sur le territoire de la communauté de communes des pays de Cayres et Pradelles.

Questions diverses

- La cérémonie du 11 novembre aura lieu le dimanche 11 novembre à 11 heures.
- Le repas des aînés aura lieu le 25 novembre au restaurant Chacornac.
- Le maire fait le point sur le recrutement d'un agent technique suite au non renouvellement du Contrat actuel.
- Le maire informe le conseil municipal des visites d'experts suite au contentieux sur la première tranche de travaux de l'aménagement de bourg.